



VOLUME XVI.—No. 8.

OTTAWA, ONT., AVRIL 1912.

Abonnement, \$1.00 par an

NOS INSTITUTIONS

ON ne saurait trop insister sur le rôle important que jouent les institutions dans le développement de la mentalité d'une race, et sur la nécessité d'accorder à ces institutions une attention constante, active, vigilante et généreuse.

Que la langue, la religion, les traditions doivent être l'objet de la plus tendre sollicitude des Canadiens-français, c'est admis. Mais, le moyen le plus effectif de manifester cette sollicitude, c'est d'assurer le maintien, le progrès et le succès des institutions nationales. Pour être forte, une race doit concentrer ses énergies dans ses propres institutions et affirmer sans crainte ses droits. A quoi sert le patriotisme, s'il n'entre pas dans le domaine pratique? S'acquitter, par un amour platonique, des obligations dues à la Patrie, c'est mal comprendre son devoir. Il faut un amour agissant. Sentiments et professions de foi ne suffisent pas; les actes sont autrement éloquents.

Beaucoup plus et beaucoup mieux que les individus, les institutions sont en mesure d'infuser une sève vivifiante au patriotisme d'une race, d'assurer lentement mais sûrement l'évolution progressive de l'idéal national, d'écarter les obstacles qui se rencontrent souvent au cours de l'existence d'un peuple. Mais ces institutions dépendent entièrement, pour leur propre existence, sur le bon vouloir individuel. Elles ont besoin du concours de toutes les énergies pour être fortes, et pour refléter toujours le sentiment vrai et les aspirations justes de la race qui les enfante, les soutient, les aime et les vénère.

Quelles sont donc ces institutions auxquelles nous devons de si importants devoirs? Elles sont aussi nombreuses que variées: la première et la plus belle, c'est l'Eglise catholique, dans le sein de laquelle la race canadienne-française est née et à qui elle doit le miracle de sa survivance aux efforts tentés pour l'exterminer; la dernière, c'est peut-être ce foyer autour duquel, par les longues soirées d'hiver, les anciens d'une paroisse se rassemblent pour parler du bon vieux temps de jadis. Entre ces deux institutions constituant le sommet et le pied de l'échelle, il importe de mentionner: les universités, séminaires, collèges, académies, écoles; les congrégations religieuses; les sociétés de bienfaisance, de secours mutuels, de tempérance, de charité; les associations patriotiques, littéraires, scientifiques et autres; les cercles paroissiaux; en un mot, toutes les organisations catholiques et canadiennes-françaises, agissant sous la tutelle du clergé et se dévouant, dans leurs sphères respectives, pour le plus grand bien de la race.

Pour se convaincre de l'importance des institutions, il suffit de constater qu'elles sont le facteur principal qui crée l'opinion publique,

l'éclaire, la dirige, la corrige. Voici: l'Eglise donne la direction religieuse et veille à la sauvegarde de la morale; les associations diverses alimentent le patriotisme et facilitent entre leurs membres une communion d'idées, qui aide à la solution de problèmes politiques ou sociaux; les écoles donnent à l'enfant une formation religieuse d'abord, nationale ensuite, formation plus ou moins complète quant à l'instruction, mais toujours très satisfaisante en ce qui regarde l'éducation.

Il est difficile de concevoir que les Canadiens-français puissent se désintéresser de leurs institutions, voire même, parfois, leur préférer des institutions anglo-saxonnes ou cosmopolites. Loin de nous l'intention de jeter du discrédit sur ces dernières; bon nombre d'entre elles accomplissent une œuvre admirable. Mais, elles ne répondent pas aux aspirations religieuses et nationales des fils de Champlain. Voilà pourquoi elles sont très souvent susceptibles de devenir le tombeau de notre foi et de notre patriotisme. Il faut les fuir. Et, il faut développer chez nous un esprit de cohésion et de solidarité qui nous fasse, en tout et partout, donner une préférence généreuse et sincère à nos institutions. Si elles sont plus faibles que leurs sœurs de nature cosmopolite, aidons-les; que ce soit pour nous un sujet de légitime orgueil que de les rendre plus prospères que celles de nos compatriotes de langue anglaise. Leur administration nous semble-t-elle mauvaise? Au lieu de saisir ce prétexte pour leur faire la guerre, consacrons notre énergie à l'amélioration d'un état de chose peut-être défectueux. Plus une entreprise nationale que nous aimons paraît suivre une fausse orientation, plus aussi il faut lui témoigner une affection vraie et l'entourer d'une tendre sollicitude. C'est aux heures de tempête et de péril que les matelots d'un navire doivent déployer le plus d'énergie et de dévouement. Que dirait-on de marins qui, à cause de différends avec leur capitaine, se croiseraient les bras, un jour de gros temps?

Il est à souhaiter que l'amour de nos institutions développe chez nous une mentalité moins insouciant et plus énergique. Nous y gagnerions beaucoup à être un peu plus "fanatiques" que nous ne le sommes. C'est toujours à notre détriment que nous versons dans le défaut opposé et que nous faisons montre d'une folle générosité et d'une sotte admiration envers les entreprises de caractère cosmopolite. C'est par une action tout à fait contraire à celle-là, que d'autres races sont en train d'acquérir la force tandis que la faiblesse reste notre partage. Encourageons donc les nôtres ou ceux qui protègent les nôtres, quand nous avons un patronage quelconque à exercer. Ainsi nous viendrons à posséder, en plus d'institutions puissantes, des banques bien assises, des sociétés ayant du prestige, de fortes entreprises commerciales. Au lieu d'édifier la fortune des autres, édifions la nôtre. Le "nerf de la guerre" n'a de préférence pour personne; il sourit à ceux qui savent courir après lui.

CHARLES LECLERC.

Pour le bien de la Société

RECRUTEMENT.

Avec le printemps, revient la période propice au recrutement. Nous espérons que nos agents, dans toutes les localités, vont se mettre résolument à l'œuvre pour gagner des nouveaux membres à la Société. Ils trouveront, dans la personne de M. O. J. Rochon, organisateur en chef, un homme dévoué qui se fera toujours un plaisir de leur donner, dans leur travail, une direction sage et éclairée.

L'Exécutif, de son côté, est disposé à rémunérer généreusement les recruteurs. Une commission alléchante leur est accordée. Et, comme les conditions d'admissions sont faciles, il est à espérer que les agents pourront voir leurs efforts couronnés de succès.

La propagande des mois de février et mars a été, en somme, très satisfaisante. Celle d'avril et de mai promet de superbes résultats. Il suffit à nos amis de travailler ferme. Au bureau chef, on se fera toujours un grand plaisir de leur faciliter la tâche et de leur donner tous les renseignements nécessaires. A l'œuvre donc, pour le plus grand bien de la Société qui nous est si chère et si digne de l'être.

* * *

RADIATION.

La radiation est toujours le fléau qu'il faut combattre. Il sévit malgré les efforts que nous faisons pour le battre en brèche. Que voulez-vous? Il y aura toujours des gens assez négligents pour se laisser suspendre puis rayer, en dépit des avertissements que nous leur donnons. Ces personnes regrettent invariablement trop tard, leur coupable insouciance. Pourquoi ne pas toujours payer sa contribution mensuelle le premier jour du mois. C'est le seul moyen de n'être pas pris en défaut. Quand on retarde de quelques jours, on s'expose à retarder encore, à être suspendu, puis rayé. Une chose contre laquelle, il importe de prémunir nos membres c'est contre le système des "commissions." Il arrive souvent à un sociétaire de commissionner un parent ou un ami de le tenir en règle avec la Société; cette tierce personne oublie la "commission" dont on l'a chargée... et voilà notre sociétaire déchu de ses droits à sa police. Tout membre devrait, dans une question aussi importante, n'avoir confiance qu'en sa propre exactitude.

Comme nous l'avons souvent déclaré, le seul moyen effectif de réduire le nombre des radiations, c'est de veiller à ce que les membres ne se laissent pas arriérer. Les conseils locaux peuvent facilement exercer une surveillance active sur leurs retardataires; les percepteurs peuvent aussi trouver l'occasion de rendre, dans des circonstances analogues de signalés services aux membres et à la Société.

Plusieurs conseils locaux ont eu la bonne idée de constituer chez eux, un comité spécial chargé de s'occuper exclusivement des suspensions et de prévenir les radiations. Ils ont obtenu de magnifiques résultats. Nous les en félicitons, et nous souhaitons la généralisation de ce système.

* * *

BENEFICES EN MALADIE.

A maintes reprises, nous avons attiré l'attention de nos conseils locaux sur le fait que le paiement de bénéfices en maladie ne s'opère pas toujours d'après les dispositions du Code. C'est pourtant une question importante, où les deniers de la Société sont concernés et où la constitution devrait être scrupuleusement observée. Qu'on nous

permette, à ce sujet, d'inscrire ici une lettre que nous avons reçu récemment et que nous recommandons à la considération de toutes nos succursales. Nous taisons le nom de l'auteur, pour ne pas froisser sa modestie.

..... 5 mars 1912.

Monsieur le Secrétaire général,
Union St-Joseph du Canada.

Comme vous le faites remarquer avec justesse dans le dernier numéro du "Prévoyant," il y a beaucoup de succursales qui paient un montant trop élevé de bénéfices en maladie. Il est facile de constater que la nôtre est malheureusement de ce nombre. Il y a des officiers du conseil qui font leur possible pour que les règlements soient observés, mais ils se heurtent trop souvent à la générosité trop grande d'autres officiers. Ces derniers, sans mauvaises intentions aucune, veulent être de si bon compte pour les malades qu'ils risquent de sacrifier parfois les intérêts de la Société. Dans les cas douteux, pourquoi ne pas exiger que le membre assermente sa déclaration de maladie, ou que le médecin assermente son certificat. Cette formalité n'a rien d'odieux, il me semble. Et elle a l'avantage d'empêcher les réclamations futiles. Car, il y a un peu partout des malades imaginaires, qui à certaines époques de l'année aiment à retirer des bénéfices.

Bien à vous,

XXX.

* * *

AUGMENTATION DES TAUX.

Toujours pour l'édification de nos lecteurs, nous donnons ci-après, copie d'une lettre reçue récemment au sujet de l'augmentation des contributions, par l'imposition d'une taxe d'administration. L'auteur de cette lettre prend, ce nous semble, l'attitude que tous nos officiers devraient prendre.

..... 15 mars 1912.

Monsieur le Secrétaire,
Union St-Joseph du Canada.

Cher Monsieur,

Je vous assure que les membres de notre conseil ne sont pas contents d'apprendre qu'ils devront payer trente centins de plus au mois de septembre. Ils comprennent bien que les autres sociétés ont augmenté leurs taux, il y a quelques années, mais ils sont déçus de voir la St-Joseph suivre leur exemple, après avoir promis le contraire. Personnellement, cette contribution nouvelle de trente centins ne me sourit pas. Je la trouve trop forte. Mais je comprends que les délégués de la convention fédérale ont dû agir avec conscience, dans le plus grand bien de la Société et des membres. Aussi, je me soumetts, et je tâche de faire comprendre à mes amis que ce n'est pas la faute de la Société, mais la faute des lois du pays, si l'Union St-Joseph a été obligée de faire une caisse nouvelle pour ses dépenses d'administration. J'espère que nous ne perdrons pas de membres à cause de ce trente centins de plus. Il y en a quelques-uns qui critiquent pas mal et qui ne veulent pas envisager la chose comme dans le "Prévoyant," mais ils continuent tout de même à payer leurs contributions. Si un des officiers de l'Exécutif venait faire une conférence pour expliquer la chose clairement, ce nous serait d'un grand service et cela nous garderait les membres qui ne sont pas contents.

Votre tout dévoué,

XXX.

AVIS IMPORTANT.

Correspondance—En correspondant avec l'Exécutif, il faut toujours donner son nom au complet, et le numéro de sa police. Il faut

aussi se servir d'une feuille distincte pour chaque sujet traité, tout en les mettant dans la même enveloppe. Cela rend le travail plus facile au bureau chef.

AU JOUR LE JOUR

A THETFORD MINES

Dimanche le 3 mars, à la Salle Perron, a eu lieu une assemblée des membres de l'Union St-Joseph du Canada, pour faire l'installation des officiers élus pour l'année 1912.

Pour la circonstance, le bureau de direction du conseil de district de Québec avait délégué MM. J. L. A. Godbout, 1er vice-président et J. A. Marcoux, syndic. L'assemblée fut un succès sous tous rapports.

M. J. L. A. Godbout, en sa qualité de 1er vice-président, fut appelé à faire l'installation des officiers, aidé de son confrère, M. J. A. Marcoux, et de l'ex-président, M. Sévigny.

Après l'installation, M. J. L. A. Godbout, avec l'éloquence qu'on lui connaît, fit un joli discours; il démontra les grands avantages qu'il y a d'être membre de l'Union St-Joseph du Canada.

M. J. A. Marcoux lui succéda. Il demanda aux membres de faire leur possible pour doubler leur nombre.

Il expliqua aussi en quelques paroles la question du Centin Collégial, qui fut facilement comprise par tous.

M. Eus. LaRose fut appelé ensuite, et après avoir souhaité la bienvenue aux distingués visiteurs, remercia les membres de l'honneur qu'ils lui ont fait en l'élisant président du Conseil No 113. Il félicita l'ex-président, M. Sévigny, sur son dévouement, et exprima l'intention de marcher sur ses traces.

M. Alph. Sévigny, ex-président, parla ensuite et sut intéresser l'auditoire; il invita les membres à assister aux assemblées en aussi grand nombre que possible, démontrant l'intérêt que tout membre doit prendre à l'administration de ses biens.

Des remerciements furent offerts à M. le Curé et au Rév. P. Enault pour l'encouragement qu'ils ont donné aux sociétés canadiennes-françaises et catholiques en général et à l'Union St-Joseph du Canada en particulier.

Après quoi, les membres se sont dispersés, satisfaits de cette assemblée.

Les officiers pour l'année 1912 sont:

Rév. J. G. Goudreau, chapelain; Eusèbe Larose, président; Joseph

Dussault, 1er vice-président; Léonidas Binet, 2e vice-président; Joseph Genest, secrétaire; Antoine Genest, trésorier; Z. Zoel Dumais, receveur; Arthur Landry, Barthélemi Landry, Ludger Lamonde, censeurs; Germain Morin, Ephrem Nadeau, visiteurs; Odule Cyr, commissaire-ordonnateur.

(“Le Mineur”)

NORTH BATTLEFORD, SASK.

Dimanche soir, le 24 mars, M. Eugène Sauvé, organisateur de l'Union St-Joseph du Canada a donné une conférence dans l'église catholique de notre ville sur cette importante société nationale qui est déjà implantée dans plusieurs centres français de la Saskatchewan. Le Rév. Joseph Paillé, O. M. I., curé de North Battleford, présidait. En présentant le conférencier à la foule le Rév. Père Paillé dit qu'il fallait planter coûte que coûte l'Union St-Joseph du Canada dans North Battleford. Il nous faut, dit-il, une société à la fois nationale et catholique afin de grouper les Canadiens-français pour pas que ceux-ci s'enrôlent dans des sociétés louches, — neutres ou cosmopolites. Le bon père assura M. Sauvé qu'il (Rév. Père Paillé) allait faire lui-même un sérieux recrutement, et qu'il était certain d'enrôler quarante à cinquante membres.

M. Eugène Sauvé félicita chaleureusement le Rév. Père Paillé de son zèle remarquable pour l'Union St-Joseph du Canada. Je suis certain qu'avec un tel agent recruteur, dit-il, que North Battleford comptera sous peu un conseil local de l'Union St-Joseph.

M. Sauvé parla éloquemment des avantages et règlements de la société disant qu'elle pouvait rivaliser avantageusement avec n'importe quelle autre société de secours mutuels. Il fit remarquer que ses taux — étant ceux du Congrès Fraternel — offraient les plus sûrs garantis à ses membres, et que les autres sociétés mutuelles allaient tôt ou tard adopter les mêmes taux, comme l'Ordre des Forestiers-Catholiques par exemple.

M. Sauvé demanda aux Canadiens-français de North Battleford d'encourager nos sociétés catholiques et nationales, de préférence à n'importe quelle autre. L'argent, dit-il, que vous versez dans les so-

ciétés anglaises sert dans bien cas à combattre et la langue française et notre sainte religion.

M. Sauvé parla assez longuement de mutualité aux points de vue économique, religieux et national. Il fut religieusement écouté et vivement applaudi. Il termina cette conférence instructive en disant qu'il espérait revenir dans North Battleford dans quelques semaines pour y faire l'installation d'un conseil local de l'Union St-Joseph du Canada.

Depuis cette conférence le Rév. Père Paillé nous informe qu'il a déjà une trentaine d'adhésions. Bravo, pour ce brave et zélé Père à qui nous souhaitons tout le succès désirable.

A TERREBONNE

Dimanche, le 17 mars, avait lieu l'installation des officiers du conseil de Terrebonne de l'Union St-Joseph du Canada.

Grâce aux soins de M. le Curé Comtois, l'autel St-Joseph était décoré et illuminé d'une façon parfaite pour la circonstance, et la grande nef avait été réservée pour les membres de la Société.

Les présidents des sociétés-sœurs s'étaient fait un devoir de prendre part à la procession qui eut lieu avant les vêpres. Le maître de chapelle, le Dr Rochette, président du nouveau conseil, avait préparé un magnifique programme musical, comprenant, le trio “Jesu Dei Vivi” qui fut très bien rendu, l’“Ave Maria” de Millard, chanté par l'organisateur Friset, soutenu de l'obligato de violon rendu de main de maître par le Dr Rochette. Madame Rochette tenait l'orgue avec son grand talent habituel. Ce fut un régal musical et un très grand succès.

Après vêpres, l'on se rendit à la salle de réunion, et M. E. A. B. Ladouceur, président du conseil de district de Montréal, présida l'installation, ce qu'il fit d'une manière parfaite.

Sur l'estrade avaient pris place les invités, les présidents des sociétés-sœurs, M. Ladouceur ayant à sa droite le digne et toujours aimable vicaire L'Heureux, membre et chapelain de ce conseil.

Des discours furent prononcés par M. E. A. B. Ladouceur, le Rév. L'Heureux, chapelain du Conseil, le Dr Rochette, président, les présidents des autres sociétés, et finalement par l'organisateur J. B. Friset.

Un vote de remerciements fut offert séance tenante au Rév. M. Comtois, pour sa sollicitude à l'égard de l'Union St-Joseph du Canada.

ST-LIN DES LAURENTIDES

Dimanche, le 31 mars, M. E. A. B. Ladouceur, président du district de Montréal, a fait avec grande pompe, l'installation des officiers d'un nouveau conseil de l'Union St-Joseph du Canada.

C'est à St-Line des Laurentides, l'un des plus beaux et des plus riches villages du comté de l'Assomption, que la cérémonie a eu lieu. M. le Curé Laferrière avait annoncé l'installation au prône et avait fortement encouragé ses fidèles à y assister, ajoutant des paroles élogieuses à l'adresse de notre société.

Un grand nombre de personnes, hommes, femmes et enfants, s'est rendu à l'appel du Curé et des organisateurs, et après les vêpres, la salle publique était remplie. M. Ladouceur a prit, le premier, la parole, et a vivement intéressé ses auditeurs. Le Rév. M. Olivier, chapelain du conseil, a très éloquemment parlé ainsi que MM. J. A. Coderre, Sam. Goulet, Dr Beaudoin et l'organisateur Desjardins.

Cette fête de mutualistes a eu, en somme, un vif succès, et l'Union St-Joseph a droit d'être orgueilleuse de sa marche toujours ascendante vers le progrès.

Le nouveau conseil a voté des remerciements au président de district, M. Ladouceur, pour son dévouement et son talent à faire connaître la Société en parlant avec tant de chaleur et d'éloquente conviction à ces belles cérémonies d'installation.

Nous publions avec plaisir les noms des officiers du Conseil de St-Lin:

Chapelain, Rév. L. Olivier; président, J. A. Coderre; 1er vice-président, J. E. Larose; 2me vice-président, Jos. Latour; receveur, Samuel Goulet; secrétaire, L. J. Plamondon, trésorier, Geo. Waddle; censeurs, Alfred Morin, Emile Blondin, Chs. Gascon; visiteurs, Albert Racette, Arthur Lavallée; com.-ord., Henri Parizeau; médecin, Dr Beaudoin.

A L'EPIPHANIE

Un auditoire nombreux s'est réuni à la salle du conseil municipal à l'assemblée tenue par M. Friset, organisateur.

M. le maire Charpentier voulu lui-même présider cette assemblée et y faire un appel chaleureux pour notre société. Après des discours de MM. Friset et Mercier, agents, bon nombre de nouvelles recrues furent enrôlées.

A ST-FRANÇOIS DE SALES

Dimanche, le 10 mars, avait lieu l'assemblée organisée dans cette paroisse par l'Union St-Joseph du Canada. Ce fut un succès sous tous rapports que cette réunion, composée de la classe dirigeante et surtout d'un bon nombre de dames de la paroisse de St-François de Sales.

Plusieurs membres du Conseil de Terrebonne, accompagnés de leurs amis, étaient venus rehausser l'éclat de cette séance par leur présence.

M. J. B. Friset, organisateur du district de Montréal, sitôt après la messe et dès le début de la réunion, entra dans le vif de la question et sut intéresser vivement l'auditoire qui remplissait la salle municipale.

Plusieurs personnes donnèrent leur application séance tenante.

* * *

ST-EDOUARD DE MONTREAL

A son assemblée du 14 mars, le conseil de St-Edouard a décidé, à l'unanimité, d'offrir, par la voie du "Prévoyant", ses remerciements et d'exprimer sa reconnaissance à M. Lemire, trésorier sortant de charge, pour les nombreux services qu'il a rendus à ce Conseil durant l'année 1911, et à MM. Côté, Goulet et Coulombe, pour l'organisation, au bénéfice du Conseil de St-Edouard, d'une soirée qui a été un succès.

Le Conseil se propose aussi d'organiser une excursion au cours de l'été.

A. BOUCHARD,
Secrétaire.

* * *

VILLE-EMARD

Le 8 avril avait lieu, dans la salle ordinaire, l'assemblée régulière du Conseil Jacques-Cartier de Ville-Emard. Il y avait une bonne assistance, et le président du conseil Ste-Elizabeth, M. Osias Pagé, accompagné du vice-président, du secrétaire et de deux membres de ce conseil, sont venus rendre visite au conseil Jacques-Cartier.

L'organisateur, M. J. B. Friset, était présent.

Ce fut une jolie assemblée au cours de laquelle on discuta librement mais surtout sagement les intérêts de l'Union St-Joseph du Canada.

Un vote de remerciements fut passé pour les zélés visiteurs du conseil Ste-Elizabeth.

L'organisateur Friset promit alors au conseil Jacques-Cartier, un chapeau qui sera gagné à une séance spéciale qui sera tenue le lundi 22 avril.

SASKATCHEWAN

L'Union St-Joseph du Canada est en train de s'implanter solidement dans les nouvelles provinces de l'Ouest.

Notre organisateur, M. Sauvé, nous écrit que partout le succès couronne ses efforts.

La ville de Prince Albert et la paroisse de Marcellin comptent déjà de forts noyaux de notre société. Notre organisateur rencontre partout l'accueil le plus encourageant et le clergé se montre généreux pour nous.

Le Rév. Père Lacoste, O. M. I., vicaire général pour le diocèse de Prince Albert, nous est très sympathique et exhorte tous ses paroissiens de langue française à se joindre à notre Union. M. l'abbé Myre, curé de Marcellin, est aussi l'un de nos ardents supporteurs.

* * *

ASSEMBLÉES

Dimanche, le 31 mars, l'organisateur J. B. Friset a tenu deux assemblées, une après la messe, dans la sacristie pour la paroisse de Ste-Adèle, l'autre dans la salle de l'école à Mont Rolland.

M. le Curé eut l'amabilité d'annoncer ces deux assemblées qui furent couronnées de succès. — et l'agent Lacasse assisté du percepteur H. Brissette furent occupés à prendre les inscriptions.

Le Conseil Mont Rolland sera sous peu un fait accompli.

* * *

Dimanche, jour de Pâques, l'organisateur J. B. Friset a tenu deux assemblées à St-Sauveur et à Piedmont.

M. le curé Desjardins, après s'être enquis sur l'Union St-Joseph du Canada, n'a pas hésité d'annoncer notre société, et son invitation fut acceptée par bon nombre de paroissiens, qui vinrent après la messe, dans la salle du conseil.

M. le maire Cloutier, qui devait présider l'assemblée, n'a pu s'y rendre par le surcroît d'occupations. Mais M. le docteur Lapointe, qui avait gracieusement accepté l'invitation, fit un magistral discours.

Il n'y a aucune société de secours mutuels à St. Sauveur, mais l'agent Lacasse se promet d'y établir un conseil sous peu.

L'assemblée de Piedmont n'a pas été moins importante.

NAISSANCE.

A Ripon, le 14 mars 1912, M. et Madame J. E. Landriault, une fille, qui a reçu au baptême les noms de Marie-Jeanne-Anna-Séraphine.

Parrain et marraine, M. Samuel Clément, de Lowell, et sa sœur Mlle Anne Clément, oncle et tante de l'enfant.

FABLE

La Mutualité

"J'ai une idée!" Avec ces mots,
Précurseurs d'une découverte,
Fridolin se levait alerte,
Ecartant de lui ses marmots.
—Qu'est-ce donc, lui dit son épouse,
Quel rêve ou quelle frousse
Te sort du lit si bon matin,
Mon bien cher ami, Fridolin?
—Tiens, comme on a raison de dire
Que femme et curiosité.....
—Mon bon homme, trêve à ta lire;
Avec raison, en vérité,
Suis-je surprise, dit sa femme,
Car, je le jure sur mon âme,
C'est vraiment la première fois
Qu'une idée émerge de toi.

— Allons ma belle,

Pas de querelle,

Car le dernier mot

Y serait ton lot.....

Voici, sans plus tarder, la très modeste idée

Que j'ai l'insigne honneur de soumettre d'emblée:

Il faudrait faire entrer, à présent, nos trois gas,

Au giron de la Saint-Joseph du Canada.

Nous leur donnerions, par là, un héritage

Digne de notre amour. Leur laisser davantage

Serait impossible à notre pauvreté.

A ce plan, est-ce que souscrit ta volonté?

Une réponse tendre

Ne se fit pas attendre.

"J'approuve ton projet

Qui vise à noble objet;

Mais je dois ajouter, que ta langue interprète

Une idée qui, ma foi, ne vient pas de ta tête."

— "Voilà qui est osé vraiment!"

Mais, où l'aurai-je donc apprise?"

Femme de dire en triomphant:

"C'est dans ton cœur que tu l'as prise."

RECLAMATIONS PAYEES EN MARS

No. du décès	Nom du Décédé.	No. de Police.	Nom du Réclamant.	Date du Décès	Montant	Date du Paiement	Résidence.
1544	O. Maisonneuve	27108	G. Maisonneuve	8 déc.	1500.00	7 mars	Sturgeon Falls
1560	Jos. Quirion	10018	V. Morissette	8 jan.	1500.00	1 —	St-Martin
1561	Aldea Ricard	34894	Jos. Vallières	11 —	100.00	7 —	St-Alexis
1570	Jos. Vallières	34894	Alfred Pecard	26 —	1500.00	7 —	"
1573	Eug. Vaillancourt	18215	H. Roussel	18 —	1500.00	15 —	Amqui
1574	R. D. Tardif	24472	Jos. Poulin	30 —	750.00	7 —	St-Victor
1578	Jos. Menard	2494	A. Menard	27 nov.	1500.00	15 —	The Brook
1579	A. Duserre	16942	F. Kavanagh	27 jan.	100.00	1 —	Pte-Gatineau
1581	R. D. Tardif	9114	J. Poulin	30 —	100.00	7 —	St-Victor
1582	A. Cyr	15761	H. Hebert	7 fév.	100.00	1 —	Napierville
1583	A. Morin	14519	A. Lebel	2 —	100.00	15 —	St-Elieuthère
1584	O. Duchesneau	17195	A. Gagné	6 —	1500.00	15 —	Megantic
1586	Yvonne Rochon	12067	J. A. Rochon	9 —	75.00	7 —	Hull
1589	Jos. Lachapelle	36461	J.H. Lachapelle	30 jan.	1000.00	15 —	Montreal
1590	N. J. Demers	16793	H. Demers	13 fév.	100.00	15 —	Ottawa
1591	G. Lavigne	422	Sophie Lavigne	24 —	1000.00	7 —	"
1593	A. Groulx	35863	J. Schryer	22 —	100.00	15 —	Papineauville
1594	J. Art. Lessard	5969	M. Lessard	29 —	500.00	15 —	Ottawa
1595	Marie Parent	22758	Ed. Trudel	28 —	75.00	15 —	St-Rock, Que.
1596	V. Labelle	24442	Osc. & E. J. Labelle	24 —	1000.00	22 —	Ottawa
1598	F. Thomas	2534	Mde. F. Thomas	2 mars	1200.00	22 —	"
1599	C. Desaulniers	17126	E. Gelin	25 fév.	1500.00	22 —	Les Piles
1600	D. Lavictoire	2583	E. Maisonneuve	28 —	50.00	22 —	Clarence Creek
1601	A. Brunet	3631	M. Guenette	24 —	80.00	22 —	Hull

LE PRÉVOYANT

PUBLIE PAR

L'Union St-Joseph du Canada

A OTTAWA

Angle des Rues Dalhousie et York

TELEPHONE 625

PARAIT LE 15 DE CHAQUE MOIS.



Caisse de bénéfices en maladie

(Echelle applicable aux nouveaux membres admis après le 1er septembre 1911.)

AGE	Contribution mensuelle (Classe ordinaire)	CONDITIONS ET AVANTAGES
	cts	
16	30	
17	31	
18	32	
19	33	
20	34	
21	35	
22	36	
23	37	Condition : Pour appartenir à cette caisse, il faut être admis d'abord dans la caisse d'assurance.
24	38	
25	39	
26	40	
27	41	
28	42	
29	43	
30	44	
31	45	
32	46	
33	47	Bénéfices : <i>En maladie :</i> \$5.00 par semaine pendant 15 semaines par année. <i>Au décès d'épouse :</i> \$75.00 si elle a subi l'inspection médicale requise.
34	48	
35	49	
36	50	
37	51	
38	52	
39	53	
40	54	
41	55	
42	56	
43	57	
44	58	
45	59	
46	60	
47	61	
48	63	
49	65	

LE CENTIN COLLEGIAL.

Cette œuvre est née sous le patronage de l'Union St-Joseph du Canada. Il s'agit de faire verser à chacun des membres de la Société un centin par mois dans le but de constituer un fonds spécial, à même lequel on puisera les ressources nécessaires pour assurer une solide instruction à des orphelins de sociétés défunts.

Les membres de l'Union St-Joseph du Canada sont libres de participer ou de ne pas participer à l'œuvre du Centin Collégial. A eux cependant de se souvenir qu'un sacrifice infiniment petit assurera la vitalité à une œuvre infiniment grande! Et ils ne refuseront pas leur obole au Centin Collégial.

Encore les bénéfices en maladie

Chaque mois le "Prévoyant" rappelle aux membres leurs obligations et aux officiers leurs devoirs concernant l'épineuse question du paiement des Bénéfices en Maladie. Cette insistance ne doit pas paraître déplacée à nos membres. La question préoccupe toutes les sociétés. L'extrait suivant d'un excellent article de "L'Echo", organe de L'Union St-Joseph de St-Hyacinthe, nous semble digne de l'attention de tous les mutualistes.

QUESTION DE JUSTICE.

(L'Echo de St-Hyacinthe du 15 mars.)

Un membre d'une société de secours mutuels a droit à une indemnité hebdomadaire ou mensuelle, quand il est malade, véritablement malade. Un membre en santé n'a pas droit à ce secours. Se le fait-il accorder, grâce à une ruse plus ou moins habile, ce membre en santé commet un véritable vol contre la caisse des malades. Il n'a pas plus droit de puiser dans cette caisse, quand sa santé est bonne, qu'il n'a le droit de puiser dans la bourse de son voisin. Est-il un peu fatigué ou plus simplement encore a-t-il un grand désir de prendre un congé quelconque, il n'a pas le droit de feindre la maladie pour s'assurer des rentes. L'atelier où il travaille ferme-t-il ses portes à certains moments où l'ouvrage est moins abondant, le malheur peut être grand assurément et il est possible que la misère de l'ouvrier ainsi obligé au chômage soit pénible, mais cela n'est pas une maladie, mais cela n'est pas la faute de la caisse des malades. En pareils cas, je le répète, se faire inscrire comme malade, en simulant une maladie quelconque, c'est commettre un vol, une malhonnêteté, une injustice. Celui qui s'en rend coupable est un voleur au même titre que celui qui dépouille son voisin dans le secret de la nuit ou dans les ruses d'une habileté, qui peut être grande, mais qui est canaille. Et le cas n'est pas aussi chimérique qu'on pourrait le croire, aussi rare qu'il devrait être.

Ce vol, comme tout autre vol, oblige évidemment à la restitution. Vous avez pris ce qui ne vous appartient pas, peu importe que ce soit à un individu ou à une société, vous êtes obligé de la rendre à son

vrai propriétaire et ce n'est qu'à cette condition que votre péché sera pardonné, que votre faute sera effacée. Il ne suffit pas ici de détester et de regretter l'erreur commise, il faut de toute nécessité rendre à autrui ce qui appartient à autrui. Il y en a qui se font peut-être à ce sujet des illusions qui leur coûteront cher.

Bien souvent, dans ce cas de vol, le médecin qui examine au nom de la société le prétendu malade, peut être victime lui-même de la ruse et donner un certificat absolument honnête. Quand un homme affirme au médecin qu'il souffre de tels ou tels maux, celui-ci, obligé de croire à la sincérité de son prochain jusqu'à preuve du contraire, peut fort bien être induit en erreur. Pour ma part, je me refuse à croire qu'un médecin, qui tient à son honneur, voudrait se faire sciemment le complice du voleur qui veut frauder sa société, voudrait se faire ainsi voleur lui-même par pure complaisance ou pour un gain de si peu d'importance. Mais le médecin peut être complice autrement, par sa négligence dans l'examen du prétendu malade, par son manque d'attention dans le diagnostic, par une naïveté trop grande.

S'il se montre trop large à certifier une maladie, qui entraîne incapacité de travail, si par son peu d'attention il est cause que la société paie des secours à qui n'y a pas droit, n'est-il pas complice du vol commis, n'est-il pas responsable de ce vol? Et sa responsabilité est d'autant plus grande qu'il est l'homme de confiance de la société, qu'il a été choisi par cette société pour la protéger contre les exploiteteurs malhonnêtes. Complice du vol par sa négligence, par son coupable manque de clairvoyance, lui aussi, il est tenu à la restitution, à défaut du principal voleur, lui aussi ne peut avoir la conscience en paix qu'à la condition de rendre à la société le bien qu'il lui a fait perdre.

Que le médecin se montre trop large dans l'admission des candidats, se contentant d'un examen superficiel, ne poussant pas à fond son enquête, ne prenant pas toutes les précautions voulues, ici encore, il se rend coupable gravement, et même plus gravement que dans la première hypothèse. A Dieu ne plaise que j'accuse de malhonnête les médecins qui ont fait admettre dans les sociétés mutuels certaines personnes aussitôt malades, bientôt mortes de maladies organiques et héréditaires. La médecine, comme toute autre science, a le malheur d'avoir la vue courte. Mais n'est-il pas permis d'imaginer un cas où

le médecin, par sa négligence, aurait favorisé l'entrée, dans une société de secours mutuels ou d'assurance, d'une personne portant déjà en elle les germes d'une mort prochaine. Or, dans ce cas, ici purement hypothétique, je dis que le médecin serait tenu en conscience à rendre à cette société tout l'argent qu'elle aurait déboursé, soit en indemnités de maladies, soit même en indemnité de mort.

C'est donc une terrible responsabilité qu'encourt le médecin examinateur des candidats, qui veulent entrer dans nos sociétés de secours mutuels. Je ne leur apprends, d'ailleurs, rien de nouveau, et je sais que tous veulent remplir leur devoir. Que leur responsabilité leur soit donc légère.

Et la conclusion de tout ceci? C'est que nos sociétés de secours mutuels font une œuvre trop belle, trop bonne, trop merveilleuse de charité, pour que nous permettions aux sangsues voraces de s'y attacher, d'en sucer le sang et la vie.

Chacun dans notre sphère, selon nos moyens, cherchons à faire ces sociétés plus grandes encore. Remplissons-les de notre charité, mais n'oublions pas que la justice est sœur de la charité, sœur inséparable de la charité, et que l'injustice tue parfois la charité la plus vivante et la meilleure.

Ottawa, 15 avril 1912.

Aux membres de l'Union St-Joseph du Canada.

Les contributions mensuelles régulières aux diverses caisses de la Société sont dues et payables, par tous et chacun des membres qui en font partie, le premier jour de chaque mois. Conformément aux articles 199 et 200 du Code, tout sociétaire qui, le premier jour de mai prochain, n'aura pas payé ses contributions et redevances pour ce mois, perd tous ses droits aux bénéfices en maladie pour un temps égal au retard qu'il a apporté à les payer. (Voir l'article 154 du Code.)

Tout membre qui, à l'expiration de trente jours, n'aura pas payé les dites contributions et redevances est, par le fait même et sans autre avis, suspendu. Il est rayé à l'expiration de soixante jours de la date de suspension, s'il ne s'est pas mis en règle. Cet avis est donné en conformité avec les dispositions du Code.

LA TUBERCULOSE

Notions pratiques pour la prévenir et la guérir.

LE sixième de la population du globe succombe à la tuberculose. Voilà un fait établi irrécusablement par les statistiques. Et comme prévenir est plus facile que guérir, les personnes en bonne santé doivent veiller avec attention à ce que cette maladie sournoise et terrible, appelée communément la consommation, ne pénètre pas dans leur organisme. Etant donné que la tuberculose est la maladie des affaiblis et ne saurait se développer sur des bien portants, il semble que toute personne devrait veiller avec soin à la conservation de la force, susceptible de la protéger à jamais contre la tuberculose pulmonaire.

Quelle est donc la nature de la tuberculose? C'est simplement la pullulation, dans un organisme faible, d'un microbe spécial appelé "bacille." Ce bacille a la propriété de sécréter des poisons que l'on nomme toxines et qui décomposent les tissus du corps humain. Le microbe en question se trouve dans l'atmosphère, dans les poussières, dans le corps des animaux et dans certains insectes. Une fois introduit dans l'organisme humain, par l'air de la respiration, il s'y multiplie, et accomplit son œuvre destructive, si l'état de santé de la personne lui donnant asile n'est pas assez fort pour le tuer.

Ces notions principales posées, voyons: 1° comment prévenir la tuberculose; 2° comment la guérir.

1° PREVENTION.

La tuberculose ne se développe que chez un organisme affaibli ou malade. Donc, se conserver en bonne santé, c'est se mettre hors de son atteinte. Mais, malgré toute notre bonne volonté, il se peut fort bien que, par suite de causes diverses, notre force de résistance à la maladie se trouve un bon jour très diminuée. Alors, si nous sommes exposés à la contagion, le bacille entrera dans l'organisme et y commencera son œuvre. Pour le combattre, il suffit d'augmenter la force de résistance de nos tissus; et, on augmente cette force en se livrant à un repos absolu, en respirant un air sain, en surveillant l'alimentation.

Reste la question de reconnaître le mal dès son origine pour le dépister dès le début. Or, voici les formes que revêt la tuberculose naissante: fièvre, affaiblissement, dyspepsie, fatigue, amaigrissement, anémie, altérations de la voix, toux, essoufflements. Ces signes, par lesquels la maladie manifeste sa première apparition, ne sont pas toujours très prononcés. Aussi, souvent, la personne atteinte de tuberculose ne fait que tardivement la découverte du mal qui la ronge. En consultant un médecin expérimenté dès qu'elle sent qu'il y a quelque chose d'anormal chez elle, elle connaîtrait son mal plus vite et aurait chance de la vaincre plus rapidement.

On ne saurait trop insister sur l'importance de ne pas négliger les rhumes entêtés et de ne pas les soigner avec des remèdes. Les affections des organes respiratoires, lorsqu'elles sont tenaces, revêtent presque toujours un caractère tuberculeux.

Enfin, le dernier mais non le moindre moyen d'éviter la tuberculose, c'est de fuir la contagion. Celle-ci s'effectue par l'entremise du crachat d'un tuberculeux. Si le malade sait cracher dans un crachoir renfermant une solution antiseptique, il n'est d'aucun danger pour les personnes qui vivent en sa compagnie. Mais le tuberculeux qui crache par terre sème sa maladie partout et s'expose à respirer de nouveau lui-même les bacilles qu'il renvoie.

2° GUERISON.

La tuberculose pulmonaire est curable dans le plus grand nombre de cas. En voici la preuve: combien de fois n'entend-on pas parler d'un jeune homme ayant craché le sang, ayant été condamné par

son médecin et ayant quand même vécu jusqu'à un âge avancé; en faisant l'autopsie de malades morts de diverses maladies, on a découvert, chez eux, des tubercules anciens et guéris; des médecins de grande renommée affirment que par un traitement approprié, ils ont guéri grand nombre de tuberculeux assez avancés.

Comment guérir le tuberculeux? Rien de plus simple. Lui donner amplement du repos, de l'air, de la nourriture. Peu à peu, avec ce régime, les tissus du corps humain regagnent la force qu'ils ont perdue et livrent aux bacilles une lutte ardente. La guérison en résulte, mais elle ne s'effectue qu'après un long combat. Il faut donc que le malade soit courageux et patient. La maladie part comme elle vient: lentement.

Dans le traitement curatif, le repos au grand air joue le principal rôle. On entend par là l'art de tenir le corps dans une position horizontale qui facilite la circulation du sang et le bon fonctionnement de l'appareil digestif. Ce repos doit être pris au dehors, parce que l'air pur est nécessaire à tout homme et surtout au tuberculeux. Il faut tenir compte, en effet, que l'homme a vingt mille inspirations par jour; s'il introduit un air vicié dans ses poumons, l'effet s'en fait sentir promptement sur tout l'organisme. Fournir un air raréfié et confiné aux poumons, c'est les empoisonner et faciliter la multiplication des bacilles qui y contaminent le sang.

C. L.

L'UNION ST-JOSEPH DU CANADA

Président d'honneur:
Chaplain général:
1er Vice-Président général:
2me » » »
Médecin général:
Directeurs:
»
»
»
»
»
»

Mgr C. H. Gauthier, archevêque d'Ottawa.
Mgr J. O. Routhier, vicaire général, Ottawa.
J. S. Tétrault, notaire, Sherbrooke.
G. J. Tessier, mutualiste, Québec.
J. U. Archambault, M. D., Hull.
O. Durocher, ex-maire, Ottawa.
S. C. Larose, fonctionnaire, Ottawa.
Eugène Labelle, comptable, Ottawa.
A. E. Brunet, courtier, Montréal.
Alex. Guibault, avocat, maire de Joliette.
A. E. Vincent, industriel, Québec.
J. P. Sampson, gentilhomme, Lévis.

OFFICIERS GENERAUX

Auditeurs supérieurs:
» » »
Procureur:
Secrétaire général:
Trésorier général:
Organisateur en chef:
Assist. » » »

J. N. Rattey, Ottawa.
J. F. H. Laperrière, Ottawa.
J. A. Béliveau, avocat, Trois-Rivières.
Charles Leclerc, Ottawa.
Lassalle Gravelle, Ottawa.
Dr. O. J. Rochon, Ottawa.
G. J. H. Tessier, Québec.

CONSEILS DE DISTRICTS

Ottawa:	Président: Vice-Président: Secrétaire: Trésorier: Syndic: »	Dr. R. H. Parent, Ottawa.
		R. Lafond, Hull.
		Eug. Labelle, 327, Dalhousie, Ottawa.
		A. Bélanger, 327, Dalhousie, Ottawa.
		C. Q. Dupuis, Ottawa.
Montréal:	Président: Vice-Président: Secrétaire: Trésorier: Syndic: »	E. A. B. Ladouceur, Montréal.
		Dr. W. A. Besner, Valleyfield.
		Dr. J. F. A. Gatién, 100, 2e avenue, Viauville.
		Dr. J. A. Duhamel, 1031, St-Denis, Montréal.
		Dr. J. A. Rousse, Montréal.
Québec:	Président: Vice-Président: Secrétaire: Trésorier: Syndic: »	Ch. Mailly, Québec.
		J. L. A. Godbout, Québec.
		Alb. Boulet, 176, Richelieu, Québec.
		Dr. P. H. Bédard, 236, St-Jean, Québec.
		J. A. Marcoux, Québec.
		Cyprien Fortin, Beauceville.

ERRATA.

Deux erreurs de transcription se sont glissées dans les tableaux financiers publiés le mois dernier. L'on vaudra bien les corriger comme suit:

Les recettes de la caisse "A" doivent se lire \$14,368.49 au lieu de \$14,638.49, les chiffres 3 et 6 étant transposés.

Le montant payé aux héritiers pour décès dans les caisses "A, C, E," est de \$60,700.31 au lieu de

\$60,700.00, les chiffres 31 ayant été omis.

Ces chiffres ne changent rien aux totaux.

A V I S.

Les percepteurs et receveurs sont priés d'indiquer, sur les formules relatives à la perception du Centin Collégial, le numéro de police du sociétaire qui verse son sou à la Caisse Collégiale.

CHEZ NOS CONSEILS

Officiers pour 1912

Nous continuons ci-dessous la liste des nouveaux officiers de nos conseils, dont nous avons commencé la publication dans les numéros de février et de mars du "Prévoyant."

Curran, No 76.

Chapelain, Rév. J. H. Lortie; président, P. Séguin; 1er vice-président, R. E. Côté; 2me vice-président, S. Chartrand; receveur, A. Bissonnette; trésorier et secrétaire, Ad. Carrière; visiteurs, Joseph Chartrand, Ad. Lalonde; censeurs, Eustache Charlebois, Z. Legault, F. Bélanger; com.-ord., Charles D'Arpentigny.

Chicoutimi, No 77.

Président d'honneur, Mgr M. T. Labrecque; 1er vice-président d'honneur, Dr Edmond Savard; 2me vice-président d'honneur, Thomas Bossé; Chapelain, Rév. Almas Larouche; président actif, Dr Adélar Riverin; 1er vice-président actif, Auguste Coulombe; 2me vice-président actif, Julien Beaulieu; secrétaire, Ernest Blackzurn; receveur, Léon Proumen; visiteurs des malades, Simon Beaulieu, J. M. Marcoux; trésorier, Charles Imbeau; com.-ord., J. A. Grégoire; censeurs, Charles Tremblay, Charles Morin, Léopold Marcoux.

St-Pierre les Becquets, No 82.

Chapelain, Rév. E. Roberge; président, Elucipe Dion; 1er vice-président, Albert Baril; 2me vice-président, Adélar Bélisle; trésorier, Hector Poisson; secrétaire, Arthur Houle; receveur, J. Alph. Beauchesne; visiteurs, Alphonse Fournier et Lucien Beaudet; com.-ord., Alphonse Beauchesne; censeurs, Octave Carrignan, Adélar Auger et Ovide Beauchesne.

Chaudière Jct., No 87.

Chapelain, Rév. O. Poirier; président, Onésime Fontaine; 1er vice-président, Philias Paradis; 2me vice-président, Joseph Bernier; secrétaire et receveur, J. C. C. Morin; trésorier, Gédéon Fontaine; visiteurs, Raul Lemieux, Roger Fontaine, Eugène Huot; commis.-ord., Raul Fontaine; censeurs, Eud. Blanchet, Emile Marcoux, Ed. Fontaine.

St-Joseph, No 88.

Chapelain, Rév. A. Mousset; président, Clotaire Lessard; 1er

vice-président, Wilfrid Cliche; 2me vice-président, Joseph Paré; secrétaire, Oscar Gagné; trésorier, Louis Girard; receveur, J. A. L. Girard; visiteurs, Philippe Grondin, Odilon Cliche; commis.-ord., Léopold Drouin; censeurs, Dr Ep. Lessard, J. V. Perron, Arcide Roy.

Windsor, No 89.

Chapelain, Mgr Meunier; assistant chapelain, Patrice Ouellette; Président, Francis Janisse; 1er vice-président, Chas. Guilbault; 2me vice-président, Chas St-Louis; secrétaire, J. M. Gignac; receveur, Damien Gourd; trésorier, Jérôme Poisson; censeurs, Samuel Benteau, Frank Juneau, L. Marantette; visiteurs, Victor Baillargeon, A. F. Bensette, Urgel Jacques; com.-ord., Albémi Janisse; médecin, Dr Amyot.

Ste-Anne d'Ottawa, No 93.

Rév. Mr Myrand, chapelain; J.-B. St-Laurent, président; Dr Dupuis, 1er vice-président; A. E. Paquette, 2me vice-président; Alex. DeVarennes, secrétaire; Philéas Carrière, trésorier; J. A. Hudon, receveur, J. A. Morin, H. Côté, O. Routhier, censeurs; visiteurs, F. X. Déry et T. Blanchet; commissaire-ordonnateur, J. B. Neveu.

Hintonburg, No 94.

Rév. Père Conrad, chapelain; Jos. Hudon, président; J. B. Guilbault, 1er vice-président; H. Auger, 2me vice-président; J. A. Verdon, secrétaire; D. Raymond, receveur; J. A. Berthiaume, trésorier; O. Despâtie, E. Legault et E. Lamoureux, censeurs; J. Bélaire, A. Cousineau et A. Sayer, visiteurs; L. Leblanc, com.-ord.

St-Narcisse, No 95.

Chapelain, Rév. P. Cloutier; président, J. W. Garceau; 1er vice-président, Arthur Doyon; 2me vice-président, Willis Dupont; secrétaire et receveur, J. A. Gravel; trésorier, J. E. Cossette; censeurs, J. E. Jacob, Jos. Vézina et Albert Cossette; visiteurs, Joseph Lacoursière, Norbert Cossette, Jeffrey Cossette et Jeffrey X. Cossette; com.-ord., Firmin Nobert; médecin, Dr Albert Colin.

St-Octave, No 98.

Rév. D. A. Michaud, chapelain; H. Fortin, président; Joseph Chamberland, 1er vice-président; Octave Jean, 2me vice-président;

Roméo Bourdage, secrétaire; Philippe Lafrance, receveur; Joseph Bernier, trésorier; Odilon Ouellet, Joseph Morisset, visiteurs; James A. Furlotte, com.-ord., Napoléon Lagacé, S. Simard, Désiré Pineau, censeurs.

Blind River, No 101.

Chapelain, Rév. J. A. Carrière; président, Georges Lespérance; 1er vice-président, L. Labbé; 2me vice-président, Théo. Dubé; receveur, J. A. Trahan; trésorier, Alp. Ménard; secrétaire, C. de L. Renaud; visiteurs de malades, M. Bertrand, Pierre Sagebaby; censeurs, Aug. Boucher, Nor. Carpentier, O. Camirand; com. ord., Ald. Labbé.

Porneuf, No 107.

Rév. F.-X. Tessier Laplante, chapelain; Ls Gignac, prés; Arthur Lemay, 1er vice-président; Arsène Léveillé, 2me vice-président; J. Louis Godin, secrétaire; Dr Georges Paquin, trésorier; Zotique Frenette, receveur; Joseph Richard, Delevois Frenette, Georges Piché, censeurs; Hercule Arcand, Cyrille Belleau, visiteurs; Alfred Tessier, com.-ord.

Thetford Mines, No 113.

Chapelain, Rév. J. G. Goudreau; président, Eusèbe Larose; 1er vice-président, Joseph Dussault; 2me vice-président, Léonidas Binet; secrétaire, Joseph Genest; trésorier, Antoine Genest; receveur, J. Zoël Dumais; visiteurs, Germain Morin, Ephrem Nadeau; censeurs, Arthur Landry, Barthélemi Landry; Ludger Lamonde; comm.-ord., Odile Cyr.

St-Hubert, No 114.

Chapelain, Rév. C. B. Beaulieu; président, J. H. Massé; 1er vice-président, J. Bte Ouellet; 2me vice-président, Napoléon Dubé; trésorier, Hubert Pelletier; secrétaire-rec., Rév. C. B. Beaulieu; censeurs, Joseph Dubé, Omer Marquis; visiteurs, Wilfrid Roy, Elisée Massé. com.-ord., Adélar Bélisle.

Sorel, No 115.

Rév. J. A. Roy, chapelain; A. Guay, président; V. Bruneau, 1er vice-président; A. Petitclerc, 2me vice-président; L. Gendron, secrétaire; receveur, T. Garceau, N. Paul, trésorier; J. Bruneau, A. Laroche, H. Lincourt, visiteurs; P. Desrosiers, O. Dandonneau, L. Dionne, censeurs; A. Thibaudeau, com.-ord.

Roberval, No 118.

Chapelain, Rév. Geo. Bilodeau; président, Adélar Leclerc; 1er vice-président, Geo. M. Levesque; 2me vice-président, Cléophas Rivard; secrétaire, Edouard Boily; trésorier, Joseph Gauthier; receveur, Théophile Leclerc; censeurs,

H. I. Dumais, Albert LeBel, Chas. Lavoie; visiteurs, Exurie Tremblay, Joseph Cossette; com.-ord., Arthur Brossard.

Barachois, No 120.

Président, Rév. J. G. C. Plourde; 1er vice-président, Alphonse Ste-Croix; 2me vice-président, Arthur P. Ste-Croix; trésorier, J. H. Carbonneau; secrétaire, Joseph Trachy; chapelain et receveur, Rév. J. G. C. Plourde; visiteurs, Tanerède Rehel et Frank Bond; com.-ord., William Maloney; censeurs, Alex. Maloney, Simon Rehel et Arthur W. Ste-Croix.

Ste-Anne de la Pérade, No 128.

Président honoraire, Alfred Lanouette; président actif, Arthur Laffèche; 1er vice-président, Louis Charest; 2me vice-président, Rémy Roy; secrétaire, Narcisse Lanouette; trésorier, Zénon Paquin, percepteur, J. A. P. Charest, N.P.; visiteurs des malades, Jos. Martel, J. Bte Morel, Emile Laffèche, Art. Morency, Ernest Charest, Xavier Gendron; com.-ord., Emile Marcotte; censeurs, Charles Lafleur, Désiré Laquerre, Jos. Martel.

St. Boniface, No 199.

Chapelain, Mgr F. A. Dugas; président, Paul Gagnon; 1er vice-président, I. Benoît; 2e vice-président, J. A. Cusson; secrétaire et receveur, J. B. O. Leclerc; trésorier, L. N. Taillefer; censeurs, S. J. Dussault, Albert Keroack et W. Desilets; visiteurs, U. C. Lambert et J.-Bte Corbeil; com.-ord., Z. Lavoie.

Mont-Laurier, No 205.

Président, O. Godard, M.D.; 1er vice-président, Médard Lemieux; vice-président, Pierre Lortie; secrétaire et receveur, Joseph St-André, ptre vic.; trésorier, Aldéric Bélec; visiteurs, Mathias Courtemanche, H. Bélanger et Henri Coursol; com. ord., Camille Raymond; censeurs, W. Bock, Alfred Pigeon et Wilfrid Chartrand.

St. Damien, No 206.

Chapelain, Rév. J. B. Desrosiers; président, Xavier Corneiller; 1er vice-président, Joseph Comtois; 2e vice-président, Edouard Frappier; sec.-trés., Eug. Beaulieu; receveur, Damien Comtois; visiteurs, Joseph Blanchard dit Turenne, R. Mondou et Joseph Frappier; com.-ord., Ovila Gareau; censeurs, Heldège Duperrault, Roméo Tellier et Emmanuel Beaulieu.

Ste-Geneviève de Batiscan, 131.

Chapelain, le Rév. M. Alcide Boucher; président, Alfred Gervais; 1er vice-président, Alfred Hamelin; 2e vice-président, Martial St. Arnaud; secrétaire, Omer Frigon; trésorier, Arthur Massicotte; receveur, Ulric St. Arnaud; visiteurs de malades, Charles Trottier et P. Magny com.-ord., Johnny Hamelin; censeurs, Joseph Massicotte, William Carpentier et Alfred Piché.

Conseil Local No. 132.

Chapelain, Rév. M. Joseph Gagnon, vic.; président, Joseph Tremblay; 1er vice-président, Thos. Ed. Tremblay; 2e vice-président, Alexis Bouchard; secrétaire, Dr. Joseph Desgagné; trésorier, Joseph Bouchard; receveur, George Audet; visiteurs, Edmond Tremblay, Jos. Alexis Bouchard et George Tremblay; censeurs, Jos. Arthur Tremblay, Ernest Gravel et Hermel Tremblay; com.-ord., Jos. Tremblay, jr.

Cobalt, No. 133.

Chapelain, Rév. J. O. Forget; président, O. Aquin; 1er vice-prés., Jos. Harvey; 2e vice-prés., Joseph Gauthier; secrétaire, Lorenzo Gauthier; trésorier, J. R. A. Viau; receveur, Jos. Bazinet; visiteurs, Louis Larouche, A. Guénette et Louis Smith; com.-ord., Ant. Lafleur; censeurs, Oscar Goudreau, William Leduc et Eug. Bessette.

St. Rédempteur, Hull, No. 136.

Chapelain, Rév. A. Roy, vicaire; président, Dr J. E. Champagne; 1er vice-prés., George St-Laurent; 2e vice-prés., l'échevin O. St-Laurent; secrétaire, A. R. Pilote; percepteur A. Beauchamp; trésorier, André Foucault; visiteurs, Jos. Kirouac et Elz. Tremblay; censeurs, J. E. Pilote, E. Kirouac et Eug. Dagenais; com.-ord., Gerge Champagne.

St. Sauveur, No. 141.

Chapelain, Rév. J. A. Tessier, O. M. I.; président, Dr Art. Leclerc; 1er vice-prés., H. Picard; 2e vice-prés., Dr Art. Racine; secrétaire, A. Falerge; trésorier, E. Gobeil; receveur, J. B. Dussault; visiteurs, A. Lefebvre et E. Brault; com.-ord. Nap. Ampleman; censeurs, Arthur Langlois, P. E. Côté et F. Lortie.

St. Jean de Matha, No. 144.

Chapelain, Rév. M. Joseph Lavallée, curé; président, Euclide Archambault; 1er vice-prés., Athanase Asselin; 2e vice-prés., J. Origène Léveillé; secrétaire, Amédée Dugas; trésorier, Alph. St. Georges; receveur, Edgar Turgeon; censeurs Edmond Durand, Origène Landreville et Gilbert Bonin; visiteurs, E. Archambault et Cléophas Savignac; com.-ord., Joseph Marcil; comité mortuaire, Athanase Asselin, Edmond Durand, Ulric Latendresse, Agnus Roy, Louis Tellier, Joseph Marcil, Joseph Perreault et Norbert Savignac.

Hochelaga, No. 145.

Chapelain, l'abbé L. Pineault; président, Raoul Portugais; 1er vice-président, Donat Asselin; 2e vice-président, Ovide Jalbert; secrétaire Louis E. Roberge; receveur, Louis E. Roberge; trésorier, J. A. Renaud censeurs, L. Jalbert, U. Côté, et E. Loyer; visiteurs, J. Gauthier et H. Asselin; com.-ord., Ed. Desjardins.

St. Edouard, No. 146.

Président, Dr J. A. Bigonnesse; 1er vice-prés., L. de G. Desjardins; 2e vice-prés., Dr J. A. Bélanger;

secrétaire, Art. Bouchard; trésorier R. Côté; receveur, J. N. Coulombe; visiteurs, J. Bélisle, J. Goulet et J.-Bte Rouleau; com.-ord., G. Angrignon; censeurs, J. Lemire, A. Montreuil et T. Desjardins.

St. Félicien, No. 149.

Chapelain, Mgr F.-X. Belley; président, Phidime Boudreau; 1er vice-prés., Alphonse Larue; 2e vice-président, Adélar Lavertue; secrétaire, Roméo Gauthier; trésorier Victor Perron; receveur Nérée Perron; visiteurs, Jos. Rivard et Thos. Bouchard; censeurs, Louis Grenier, Willie Brassard et Philippe Dallaire; com.-ord., Frs. Perron.

Ste. Angèle, No. 152.

Chapelain, M. le curé D. Lebel; président, Pierre Langlais; 1er vice-prés., Aug. Girard; 2e vice-prés., Jos. Buest; secrétaire, Eugénie Langlais; trésorier, Chas. Dastous; censeurs, Alice Dastous, Pierre Langelier et Jos. Desrosiers; visiteurs, Urbain Guimond et Valentin Madore; com.-ord., Charles Poirier.

Trois-Rivières, No. 153.

Président, M. J. A. Pichette; vice-présidents, MM. J. A. Lemire et Philippe Verrette; secrétaire et trésorier, J. A. Trudel; receveur, F. Fournier; censeurs, J. A. Pelletier et F. X. Vanasse; visiteurs des malades, Narcisse Roy et Noël Roy; com.-ord., Valère Thibeau; délégué F. Fournier.

Ste. Claire, No. 155.

Chapelain, Rév. J. H. Fréchette; président, H. T. Pageot; 1er vice-prés., Alfred Dion; 2e vice-prés., Gaudias Marceau; secrétaire, Fortunat Langlois; trésorier, F. H. L. Lindsay; receveur, Ans. Chabot; censeurs, George Ouellette, Clovis Fournier et Samuel Fanchon; com.-ord., Léon Longchamps; visiteurs, Donat Morin et Hil. Fournier.

St. Joseph, No. 164.

Président, Alphonse Lebus; 1er vice-président, John Slevin; 2e vice-président, J. Germain; secrétaire, Joseph Théorêt; trésorier, E. D. Slevin; receveur, Joseph Diotte; visiteurs, Azérias Sansoucis et Walter McNeil; com.-ord., Téléphore Roy; censeurs, J. N. Surprenant, Arthur Rochon et P. E. Walter Lefebvre; médecin examinateur, E. C. Campeau.

CONDOLEANCES

Shawinigan Falls, 5 avril. — A l'assemblée régulière des membres de l'Union St-Joseph du Canada, Conseil local No. 23 de Shawinigan Falls, il fut proposé par M. Louis Bélisle, secondé par M. J. W. L. Forget, que les membres de ce conseil ont appris avec regret la mort de leurs confrères: MM. Albondeus Goulet et Arthur Lord, et que les membres du dit conseil offrent aux familles des défunts leurs plus sincères sympathies dans la perte douloureuse qu'elles viennent de subir, et que copie des présentes résolutions soient transmises aux familles si cruellement éprouvées, ain-

si qu'au "Prévoyant" pour publication. — Jos. GUAY, secrétaire

A une réunion des membres de l'Union St-Joseph du Canada de Cacouna No. 111, tenue le 24 mars 1912, il a été proposé par le confrère Thos. Dionne, secondé par le confrère Alphonse Bérubé: que ce conseil déplore profondément la mort de notre estimé confrère Alfred Côté, survenue dans le cours de la semaine dernière; qu'ils désirent exprimer leurs plus sincères sympathies à la famille éprouvée; que copie de la présente résolution lui soit envoyée, ainsi qu'au "Prévoyant" pour y être publiée; et qu'en signe de deuil, ce conseil s'ajourne.

Jos. Larouche, sec.

Ste-Anne d'Ottawa, 25 mars. — Le conseil No. 93 de l'Union St-Joseph du Canada a appris avec regret la mort de leur confrère Isaac Richer, et, à sa dernière assemblée, a décidé qu'un vote de condoléances soit envoyé à la famille du regretté défunt, ainsi qu'au "Prévoyant" pour publication.

A. DE VARENNES,
Secrétaire.

Buckingham, 22 mars. — A l'assemblée du 17 mars du conseil local No. 15, il a été proposé par M. Cyrille Joanisse, secondé par M. Hector Robitaille, que ce conseil a appris avec regret la mort de leur confrère M. Gédéon Janville, et que les membres de ce conseil offrent à la famille du regretté défunt leurs plus sincères condoléances; que copie de cette résolution soit transmise au "Prévoyant" pour publication.

Jos. LATOUR, Secrétaire.

Québec, 20 mars. — Extrait des minutes de l'assemblée du Conseil St-Roch No 193 de l'Union St-Joseph du Canada, tenue le 15 mars: Proposé par M. Chas. Mailly, secondé par M. T. J. Jobin, que les sincères sympathies des membres de notre conseil soient offertes à M. Ed. Trudel, à l'occasion de la mort de son épouse, et que copie de la présente soit transmise à la famille et au "Prévoyant pour publication. Adopté.

Proposé par M. L. P. Gravel, secondé par M. Chas. Mailly, que l'ordre du jour suivant soit approuvé: Les membres du Conseil St-Roch No. 193 de l'Union St-Joseph du Canada ont appris avec une vive douleur la mort prématurée de leur confrère Jos. Desrochers, et ils désirent, en cette pénible circonstance, que leurs sincères condoléances soient transmises à la famille par le secrétaire. Ils chargent le trésorier de payer les honoraires d'une messe privilégiée pour le repos de l'âme du défunt. Adopté.

L. P. GRAVEL,
Secrétaire.

Alexandria, 2 avril 1912. — A une assemblée spéciale tenue à Alexandria ce 1er jour d'avril 1912. les membres de notre conseil

local ont appris avec douleur la mort de notre confrère Henry-Alfred Larose, il a été résolu d'offrir nos sympathies aux parents du défunt, par la voie du Prévoyant et par lettres aux familles Larose et Danis.

G. T. DANIS, sec.

REMERCIEMENTS

Ottawa, 14 mars. — Mes sincères remerciements pour le paiement si prompt de ma réclamation pour le décès de mon époux feu Arthur Lessard. Bien à vous,

Dame MATHILDA LESSARD.

Sturgeon Falls, 11 mars. — C'est avec plaisir que je viens accuser réception de votre chèque au montant de \$160, et pour lequel veuillez accepter mes plus sincères remerciements. Je dois vous féliciter de votre bonne attention en rapport avec cette réclamation.

Votre dévoué,
GILBERT MAISONNEUVE.

Lac aux Saumons,
1er avril 1912.

M. Le Secrétaire:

Veuillez s'il vous plaît faire inscrire dans le Prévoyant la résolution ci-dessous.

Votre obligé,

J. T. THERIAULT, sec.

La succursale du Lac au Saumon No 147 remercie cordialement les succursales sœurs qui ont bien voulu répondre à l'appelle de secours pour le confrère Jeffrey Bourque, savoir:

Plaisance, Keewatin, Lac-au-Sable, St-Eugène, Montebello, Ste-Angèle (Rimouski), Penetanguishene, Notre-Dame des Laurentides, St-Anne d'Ottawa, Chicoutimi, Rochonille, Cap Chat, Coaticooke.

Ottawa, 29 mars 1912. — Permettez-moi de vous remercier ainsi que l'Exécutif pour les bénéfices en maladie que j'ai retiré pendant tout le temps que j'ai été malade, je dois dire que c'est dans le malheur (comme je le suis depuis bientôt 5 mois) étant incapable de travailler et jouissant des bénéfices de la Société, que je puis apprécier les avantages d'appartenir à l'Union St-Joseph, mais malgré tout mon malheur, je suis heureux de voir mon épouse à l'abri du drapeau de l'Union St-Joseph. Jamais personne ne peut désirer de s'enrôler dans une meilleure société, car tout est fait avec toute la promptitude possible.

Veulliez croire à ma reconnaissance.

Votre tout dévoué,

NORBERT SEVIGNY.